

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 24 janvier à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Etaients présents : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. BRETON, MME ROCH, M. RODET, MME RIESENMEY, Maires adjoints, M. FROGER, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. LEHMANN, MME LOISEL, MME DEBLEDS, M. GOUSSEFF, M. JOSSERAND, MME BESANÇON M. MONGUILLON et MME MONCHANIN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. PIERRON par MME DELAVOIX, M. GAK par M. RODET, MME TURPIN par MME RAFOUJAULT, MME NOEL par M. LEHMANN.

Absente excusée : MME BETTI

Absents : M. DEVILLIERS, MME ODERMATT et MME BOUTRIN.

Monsieur Jean-Pierre RODET a été élu secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2016-012-1 du 23 mars 2016 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2017-073-12 du 4 décembre 2017 portant fixation du tarif spectateur pour une représentation au Festival International du Cirque de Massy, le vendredi 12 janvier 2018, organisée par la Commission des Affaires Culturelles.

Décision n°2017-074-11 du 19 décembre 2017 portant passation d'un contrat pour un spectacle de marionnettes organisé par l'Accueil de Loisirs Raymond Durix.

Décision n°2017-075-7 du 27 décembre 2017 portant approbation du contrat de location pour le logement communal sis, 7, rue Fernand Hebuterne.

Décision n°2018-001-3 du 5 janvier 2018 portant passation d'un contrat de suivi du logiciel SISTEC.

Décision n°2018-002-3 du 5 janvier 2018 portant agrément d'un sous-traitant pour le marché de rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin.

Décision n°2018-003-7 du 10 janvier 2018 portant mise à disposition, à titre précaire, à l'association Groupe Folklorique Portugais d'Egly "TERRAS MINHOTOS" de locaux et de matériels sis au Centre Culturel - 1, rue des Ecoles.

Décision n°2018-004-3 du 15 janvier 2018 portant passation d'un contrat de suivi logiciels Berger-Levrault.

Décision n°2018-005-3 du 16 janvier 2018 portant contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Domaine de Villelouvette.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de réalisation modificatif n°1 de la ZAC de la Mare aux Bourguignons,

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation d'aménager un établissement recevant du public, pour une maison de santé sise ZAC de la Mare aux Bourguignons,

EMET un avis favorable sur le projet de restauration des fonctionnalités physiques et biologiques du réseau hydrographique en amont du Moulin de Cerpied sur Ollainville, Egly et Arpajon,

AUGMENTE de 7%, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs de remboursement des frais de chauffage par les personnes logées par la commune pour l'année 2018,

ATTRIBUE une participation équivalente à un tiers du montant du coût d'une classe de découverte organisée pour des enfants d'Egly, scolarisés en ULIS sur des communes extérieures, à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECIDE l'organisation de l'opération « Permis Piéton » en collaboration avec la Gendarmerie d'Egly et la Direction Départementale des territoires à destination des élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules Michelet, Jean Moulin et Alphonse Daudet, **APPROUVE** le montant de la dépense qui s'élève à 685,45 € H.T, soit 781,51 € T.T.C et **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de l'Etat et du Département au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2018 ainsi que l'autorisation d'acquérir des gilets jaunes de sécurité et des cahiers de « Préparation à l'APER » des Codes Rousseau avant l'attribution de l'arrêté de subventions auprès de Madame la Préfète de l'Essonne et de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

GRADE OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires après modification	Effectifs pourvus à la date du tableau	Dont Temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL				
Directeur Général des Services	-	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Principal	A	+1	0	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	2	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	6	6	
Adjoint Administratif	C	3	1	
TOTAL		18 + 1	15	-
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	0	0	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	5 + 1	5	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	8 + 1	7	
Adjoint Technique	C	24	22	
TOTAL		39 + 2	36	-
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	3	
TOTAL		4	3	-
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Animateur	B	2	1	
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2	
Adjoint d'Animation	C	16	12	7
TOTAL		23	17	-
DIVERS				
Animateur vacataire	-	6	Variable	
Contrat d'apprentissage	-	0	0	
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	-	2	1	
TOTAL		8	1	-
TOTAL GENERAL		91 + 3	72	-

APPROUVE la convention relative au service commun intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols,
APPROUVE la modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux démissions de Messieurs Josserand et Gousseff au sein du Comité Technique (C.T) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.), Madame Besançon devient titulaire au C.T et suppléante au C.H.S.C.T, et Monsieur Monguillon devient suppléant au C.T et titulaire au C.H.S.C.T.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 21 février 2018 à 20h30 en Mairie.

La séance est levée à 22 heures

Fait à Egly, le 26 janvier 2018



Le Maire

Gérard Marconnet